
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Émis le 25 mars 2025 à la suite de la réunion en comité mixte du 14 février 2025

Stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques

AC25-SC-01

Localisation :	Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques Cour Turcot Arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest
Reconnaissance municipale :	Écoterritoire reconnu dans la politique de protection des milieux naturels
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Situé au seuil du lieu historique national du Canal-de-Lachine

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger (ci-après, le comité mixte) sont les instances consultatives de la Ville de Montréal en matière de patrimoine et d'urbanisme (règlements 02-136 et 12-022). Le comité mixte émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en raison des enjeux urbanistiques et patrimoniaux liés à la proposition.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

Le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques (PNEF) se démarque au sein du réseau des grands parcs. Résolument ancré dans un milieu urbain, il chevauche les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest. Son aire d'influence s'étend aux arrondissements et aux villes liées des alentours. Une grande partie du territoire a été libérée par le réaménagement de l'échangeur Turcot et de la cour de triage.

Comprise dans l'écoterritoire, la falaise Saint-Jacques elle-même est une composante marquante de la structure géographique et du paysage de l'île de Montréal. Elle couvre une superficie de plus de 20 hectares, ce qui en fait une halte pour les oiseaux migrateurs et un habitat pour des espèces comme la couleuvre brune. Depuis 2004, la falaise fait partie des dix espaces naturels d'intérêt — ou écoterritoires — identifiés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de l'agglomération de Montréal. Les écoterritoires regroupent des aires déjà protégées et des espaces naturels qu'il reste à protéger et à mettre en valeur. Ils contribuent à la biodiversité, accueillant diverses espèces

¹ Tiré et adapté de la *Stratégie de mise en valeur (vision interne) du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise*. Version transmise le 5 février 2025 par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

animales et végétales au statut parfois précaire. Ils se prêtent à des projets de conservation et invitent les citoyens à se rapprocher de la nature².



Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques (image fournie par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports).

CONTEXTE DE LA DEMANDE ET DESCRIPTION DU PROJET

Les requérants demandent au comité mixte de se prononcer sur un document de planification de portée stratégique, étape essentielle en vue de la réalisation du PNEF. En juin 2018, la Ville avait mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour connaître les attentes et les besoins de la population à l'égard d'un tel projet. Par la suite, le Conseil du patrimoine de Montréal a souhaité que lui soit présenté le projet d'aménagement du parc. C'est le comité mixte qui a reçu les requérants en avril 2024. Leur document, intitulé Plan de Vision et orientations, a donné lieu à un commentaire conjoint du CJV et du CPM. Les requérants ont par la suite entrepris de se doter d'une stratégie de mise en valeur.

Inspirée de la Stratégie de mise en valeur du Grand Parc de l'Ouest et du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, la stratégie de mise en valeur du PNEF vise à communiquer la vision et les orientations du projet, rallier les parties prenantes et soutenir le travail des équipes. Les requérants souhaitent que le comité mixte se prononce notamment sur le sens du lieu, la vision et les orientations, avec des recommandations pour la suite du projet.

² Ville de Montréal (2018). *Métamorphose de la cour Turcot – 10 éléments à connaître sur le projet du nouveau parc nature*, en ligne : https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P98/3.1_parco-nature_courturcot.pdf .

ANALYSE DES ENJEUX

Le comité mixte a rencontré les représentants du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports le 14 février 2025 dans le cadre d'une réunion par vidéoconférence. Pour les fins de son analyse, le comité mixte a regroupé les enjeux sous quatre thèmes : les orientations, le caractère évolutif du projet, la problématique de la connexion entre le nord et le sud du territoire, les considérations écologiques.

Orientations

La complexité de planifier et d'aménager la falaise et ses abords n'échappe pas au comité mixte, considérant le caractère linéaire du lieu, marqué par d'importantes ruptures. D'entrée de jeu, il note avec satisfaction une nette évolution depuis le document présenté en 2024, ainsi qu'un parti d'aménagement plus explicite. Il souligne la démarche précise qui conduit à des orientations cohérentes, axées notamment sur la conservation et la préservation de la biodiversité. De même, le comité mixte note favorablement les passages qui mettent en lumière la diversité des liens entre le parc et sa périphérie, l'ampleur des défis à relever pour assurer l'accessibilité du parc et l'enjeu de la gouvernance à long terme.

Le comité mixte rappelle par ailleurs qu'une lecture de l'état des lieux devrait permettre de dégager les lignes de force des orientations, alors qu'elles semblent traitées ici sans prendre parti. De l'avis du comité mixte, il serait possible de prendre position plus fermement dès la description de l'état des lieux.

Un projet évolutif

Les connexions du PNEF avec sa périphérie ont particulièrement retenu l'attention du comité mixte, considérant qu'il s'agit d'un territoire vaste, complexe, limitrophe de plusieurs arrondissements et infrastructures. C'est pourquoi le comité mixte est d'avis que le projet bénéficierait à s'insérer dans une démarche plus large, tel un plan particulier d'urbanisme (PPU), considérant l'acceptabilité élevée et l'appui politique dont le projet jouit. Le comité mixte a également rappelé que le futur Plan d'urbanisme et de mobilité entend mettre en valeur les paysages emblématiques de Montréal. Le PNEF et les secteurs qui l'entourent justifieraient-ils un nouveau paysage emblématique?

Les requérants ont par ailleurs fait allusion à l'enjeu de l'accessibilité à partir des terrains ayant front sur la rue Saint-Jacques, laissant espérer que les usages commerciaux et autres occupations viendront éventuellement à changer. À partir de là, on devrait explorer comment aller plus loin et mieux arrimer l'évolution du PNEF et l'environnement urbain tout autour.

S'agissant plus particulièrement de la partie sud du territoire, son avenir demeure indéterminé dans la mesure où il y a lieu de redéfinir les potentiels de la cour Turcot et d'assurer l'arrimage de celle-ci au paysage du canal de Lachine. Ici encore, il apparaît pertinent d'intégrer cet exercice dans une réflexion d'ensemble. Le développement d'une vision plus précise de cette partie du parc pourrait orienter le développement futur du secteur entre la rue Notre-Dame et le canal de Lachine.

Lien nord-sud

La falaise Saint-Jacques et ses abords sont un territoire fragmenté, tributaire du développement urbain morcelé et des infrastructures de transport. Vers le nord, outre la falaise proprement dite, on retrouve des usages résidentiels et commerciaux. Au sud, c'est l'espace de la cour Turcot libéré par le réaménagement de l'échangeur puis les abords du canal de Lachine. Ces secteurs sont isolés les uns des autres, sans possibilité de passer directement du nord au sud, l'autoroute Ville-Marie formant une barrière. Pendant longtemps, le rêve d'une connexion entre le nord et le sud du parc-nature a pris la forme d'un projet de dalle-parc qui franchirait l'autoroute.

De l'avis du comité mixte, le lien nord-sud demeure un pilier du projet de PNEF, mais constitue aussi un potentiel talon d'Achille. Un lien d'envergure de type passerelle pose un important défi d'intégration dans un paysage ayant déjà connu tant de bouleversements. De plus, l'utilisation d'un tel lien sera-t-elle suffisante pour justifier la construction de cette infrastructure? C'est pourquoi il conviendrait de ne pas miser seulement sur de nouvelles structures de connexion, mais aussi de chercher à relier les différents secteurs par leurs extrémités et de travailler en boucle en s'appuyant sur les voies existantes.

Cela dit, la mise en valeur du paysage de la falaise ne dépend pas d'une connexion nord-sud. La stratégie de mise en valeur demeure réaliste même sans elle et devrait alimenter plusieurs éléments de mise en valeur à réaliser dès maintenant. Néanmoins, le comité mixte considère qu'il pourrait être utile de statuer sur l'envergure générale du projet afin de cadrer un éventuel concours pour le design du lien entre le nord et le sud.

Considérations écologiques

Pour la crête de la falaise Saint-Jacques, le comité mixte suggère de prévoir un système de gestion des eaux de pluie afin d'éviter les accumulations d'eau et de prévenir les glissements de terrain. De plus, dans une perspective de préservation de la biodiversité, le comité mixte recommande de privilégier la restauration et l'enrichissement écologiques et la lutte aux espèces exotiques envahissantes.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger accueillent favorablement la stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques. Pour la suite de la démarche, ils émettent les recommandations suivantes :

1. Considérer la possibilité d'intégrer la planification du PNEF à une démarche élargie, tel un PPU;
2. Articuler plus clairement la relation entre le PNEF, sa bordure sud et le paysage du canal Lachine;
3. Élargir la réflexion sur les diverses options de connexion entre le nord et le sud et, plus généralement, entre le PNEF et les quartiers périphériques;
4. Axer les interventions à court terme sur la falaise Saint-Jacques proprement dite;
5. Prévoir un système de gestion des eaux de pluie et privilégier la restauration et l'enrichissement écologiques ainsi que la lutte aux espèces exotiques envahissantes.

Le président du Comité Jacques-Viger,



Jean Paré

Le 25 mars 2025

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 25 mars 2025

Note au demandeur : Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » en annexe.

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.